

ARRETE N° 2021-SCOLARITE-RF-07-1

**PORTANT NOMINATION DES RESPONSABLES DE FORMATION
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2021-2022

La Présidente de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 relatif au cadre national des formations ;
Vu la proposition de l'UFR de Psychologie du 29 novembre 2021 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

Les enseignants suivants sont désignés comme responsables de formation de l'**UFR de Psychologie** pour l'année universitaire 2021-2022 :

Licence mention Psychologie	PAS DE CANDIDATURE
Master mention Psychologie	Patrick MOLLARET
parc. Ergonomie, travail, formation et vie quotidienne	Françoise DECORTIS
parc. Psychologie clinique et Psychothérapies	Marie-Carmen CASTILLO/ Khadija CHAHRAOUI
parc. Neuropsychologie	Claire VALLAT-AZOUVI
parc. Psychologie du développement : éducation, troubles et problématiques actuelles	Milena KOSTOVA
Parcours Psychologie sociale du travail et de la santé : résolution de conflit et changement	Patrick MOLLARET
parc. Psychologie de la cognition	Jean BARATGIN

ARTICLE 2 –

La Directrice de l'UFR de Psychologie et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 30 novembre 2021

La Présidente

Annick ALLAIGRE

